

Les cinq principaux mythes entretenus par la Russie au sujet de l'OTAN

Premier mythe : L'OTAN tente d'encercler la Russie.

Dans les faits : Cette allégation fait abstraction de la réalité géographique. Les [frontières terrestres](#) de la Russie représentent un peu plus de 20 000 kilomètres. Sur ces 20 000 kilomètres, 1 215 seulement, soit moins d'un seizième de la longueur totale des frontières, bordent des pays actuellement membres de l'OTAN.

L'allégation selon laquelle l'OTAN construirait des bases autour de la Russie est tout aussi infondée. Hors du territoire des pays de l'OTAN, l'Alliance ne maintient une présence significative qu'en trois endroits : au Kosovo, en Afghanistan et au large de la Corne de l'Afrique. Les trois opérations sont menées sous mandat de l'ONU, et donc avec l'assentiment de la Russie, ainsi que de tous les autres membres du Conseil de sécurité. Avant que la Russie commence à mener des actions agressives contre l'Ukraine, elle fournissait un soutien logistique au profit de la mission en Afghanistan et elle coopérait directement avec l'opération de lutte contre la piraterie, montrant clairement qu'à ses yeux, ces opérations, loin d'être des menaces, étaient bénéfiques.

L'OTAN entretient des relations de partenariat avec de nombreux pays d'Europe et d'Asie, comme on peut le constater sur cette [carte interactive](#). Ces partenariats, conclus à la demande des partenaires concernés, portent exclusivement sur des questions décidées avec eux, comme la préparation et le secours en cas de catastrophe, la transparence, la réforme des forces armées et la lutte contre le terrorisme. Ils ne peuvent légitimement être considérés comme une menace pour la Russie, ni pour aucun autre pays de la région, et encore moins comme une tentative d'encercllement.

Deuxième mythe : L'OTAN a tenté d'isoler ou de marginaliser la Russie.

Dans les faits : Depuis le début des années 1990, l'Alliance s'est employée sans relâche à construire une relation de coopération avec la Russie dans des domaines d'intérêt commun.

L'OTAN a fait le premier pas, proposant un dialogue plutôt qu'une confrontation, au sommet qu'elle a tenu à Londres en juillet 1990 (déclaration [ici](#)). Dans les années qui ont suivi, l'Alliance a encouragé le dialogue et la coopération en créant de nouveaux cadres, à savoir le Partenariat pour la Paix (PPP) et le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ouverts à tous les pays d'Europe, y compris la Russie (documents de base [ici](#) et [ici](#)).

En 1997, l'OTAN et la Russie ont signé l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles, texte portant création du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie. En 2002, elles ont renforcé leurs relations grâce à la création du Conseil OTAN-Russie (COR). Elles ont réaffirmé leur attachement à l'Acte fondateur lors des sommets OTAN-Russie de Rome, en 2002, et de Lisbonne, en 2010 (Acte fondateur [ici](#), Déclaration de Rome portant création du COR [ici](#), et Déclaration du sommet OTAN-Russie de Lisbonne [ici](#)).

Depuis que le COR a été créé, l'OTAN et la Russie ont collaboré dans des domaines tels que la lutte antidrogue, la lutte contre le terrorisme, le sauvetage des équipages de sous-marins ou les plans civils d'urgence. Nous avons entrepris d'édifier avec la Russie une relation tout à fait unique, fondée non seulement sur l'intérêt mutuel mais aussi sur la coopération et l'objectif commun d'une Europe libre, entière et en paix. Aucun autre partenaire ne s'est vu offrir une relation comparable ni un cadre institutionnel aussi complet que celui-là.

En mars 2014, suite aux actions agressives de la Russie contre l'Ukraine, l'OTAN a suspendu sa coopération pratique avec Moscou. Il ne pourra y avoir de retour à la normale tant que la Russie continuera de violer le droit international et d'enfreindre les principes de l'Acte fondateur OTAN-Russie.

Quoi qu'il en soit, l'Organisation maintient ouverts les canaux de communication avec la Russie. Ainsi, le COR s'est réuni à trois reprises depuis la suspension de la coopération pratique, la dernière réunion en date ayant eu lieu le 20 avril 2016. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTAN ainsi que le secrétaire général délégué s'entretiennent régulièrement avec leurs homologues russes.

Troisième mythe : La défense antimissile de l'OTAN vise la Russie et l'accord conclu avec l'Iran en est la preuve.

Dans les faits : Le système de défense antimissile de l'OTAN n'est ni conçu ni dirigé contre la Russie. Il ne représente pas une menace pour la capacité de dissuasion stratégique de la Russie.

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Jens Stoltenberg, l'a déjà [expliqué](#) : que ce soit sur le plan de la géographie ou de la physique, il est impossible pour le système OTAN de détruire des missiles intercontinentaux russes depuis les sites de l'OTAN en Roumanie ou en Pologne. Ses capacités sont trop limitées, le nombre d'installations prévues est insuffisant, et les sites sont soit trop au sud soit trop près de la Russie. Ce système a été conçu pour répondre à des menaces émanant de l'extérieur de la zone euro-atlantique. Enfin, l'affirmation russe selon laquelle la signature de l'accord-cadre sur le programme nucléaire iranien rend inutile la défense antimissile de l'OTAN est fautive à deux titres.

D'une part, l'accord conclu avec l'Iran ne couvre pas la prolifération de la technologie des missiles balistiques, question complètement différente de celle du nucléaire.

D'autre part, comme l'OTAN n'a cessé de l'expliquer, la défense antimissile ne vise pas un pays en particulier mais bien la menace que constitue la prolifération de manière générale. De fait, plus de trente pays possèdent ou s'efforcent d'acquérir la technologie des missiles balistiques. L'accord-cadre sur l'Iran ne change rien à cette réalité.

Quatrième mythe : Les exercices de l'OTAN sont une provocation qui menace la Russie.

Dans les faits : Tous les pays ont le droit de mener des exercices pour autant qu'ils agissent dans le respect de leurs obligations internationales, notamment en annonçant le nombre de personnels concernés et en accordant des possibilités d'observation si la demande en est faite.

Afin de favoriser la confiance et la transparence, les membres de l'OSCE sont tenus, en vertu du Document de Vienne, d'annoncer la tenue des exercices faisant intervenir plus de 9 000 personnels, à moins qu'il ne s'agisse d'exercices surprise visant à tester l'état de préparation.

L'OTAN et les Alliés se sont toujours strictement conformés à l'esprit et à la lettre du Document de Vienne. Les exercices pour lesquels les effectifs étaient supérieurs au seuil de notification ont été annoncés largement à l'avance. C'est ainsi que la Russie a été invitée à envoyer des observateurs assister à l'exercice Trident Juncture, conduit par l'OTAN en octobre-novembre 2015.

La Russie, en revanche, a organisé de multiples exercices surprise faisant intervenir des dizaines de milliers d'hommes, dont certains dans des zones proches du territoire OTAN. La pratique consistant à organiser sans préavis des exercices massifs est une violation de l'esprit du Document de Vienne, qui génère des tensions et mine la confiance. Cela tient en particulier au fait que la prise de la Crimée par l'armée russe a été menée sous couvert d'un tel exercice surprise.

Ce sont donc les exercices de la Russie, et non ceux de l'OTAN, qui constituent une menace pour la stabilité.



Observateurs russes assistant à l'exercice OTAN Trident Juncture 2015.

Cinquième mythe : Par sa politique de la porte ouverte, l'OTAN crée de nouvelles lignes de fracture en Europe et accentue les divisions existantes.

Dans les faits : La politique de la porte ouverte de l'OTAN a aidé à surmonter les divisions qui régnaient en Europe depuis la Guerre froide. L'élargissement de l'Organisation a contribué à étendre la démocratie à travers le continent et à faire progresser la sécurité et la stabilité.

En choisissant d'adopter les normes et les principes de l'OTAN, les pays candidats ont doté leurs démocraties du plus solide des ancrages. Et en prenant l'engagement de défendre l'Alliance, ils ont reçu la promesse que celle-ci les protégerait.

L'adhésion à l'OTAN n'est imposée à aucun pays. Chaque État souverain a le droit de choisir pour lui-même s'il souhaite adhérer à un traité ou à une alliance.

Ce principe fondamental est consacré par les accords internationaux. Parmi eux, l'Acte final d'Helsinki dispose que chaque État a le droit « d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance ». Par ailleurs, en signant l'Acte fondateur OTAN-Russie, Moscou s'est engagé à respecter le « droit inhérent [des États] de choisir les moyens d'assurer leur sécurité ».

Ces 65 dernières années, 28 pays ont choisi, librement et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres, d'adhérer à l'OTAN. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation. C'est là leur choix souverain. De fait, l'article 13 du traité de Washington accorde explicitement aux Alliés le droit de quitter l'Alliance s'ils le souhaitent.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le portail intitulé « OTAN-Russie : mise au point » sur le site web de l'OTAN : <http://goo.gl/GvTesc>

Division Diplomatie Publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

Email: moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur Twitter (@NATOpres)

www.nato.int